

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**Projet de classement du site du Pech de Bugarach et de la grande serre du Pays cathare et du Fenouillèdes**

Par arrêté interpréfectoral n°2014066-0001 du préfet de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, une enquête publique, préalable avant décision ministérielle, et relative au projet de classement du site du Pech de Bugarach et de la grande serre du Pays cathare et du Fenouillèdes, est ouverte du **lundi 14 avril 2014 au jeudi 15 mai 2014 inclus, soit 32 jours consécutifs**, sur le territoire des 15 communes listées ci-dessous :

**Pour le département de l'Aude :**

- |                                  |                          |
|----------------------------------|--------------------------|
| - Cucugnan ( siège de l'enquête) | - Soulatgé               |
| - Paziols                        | - Cubières-sur-Cinoble   |
| - Padern                         | - Camps-sur-Agly         |
| - Rouffiac-des-Corbières         | - Bugarach               |
| - Duilhac-sous-Peyrepertuse      | - Saint-Louis-et-Parahou |

**Pour le département des Pyrénées-Orientales :**

- Tautavel
- Saint-Paul-de-Fenouillet
- Prugnanes
- Maury
- Caudiès

**Personnes responsable du projet**

- Monsieur Didier ROCHOTTE , [didier.rochotte@developpement-durable.gouv.fr](mailto:didier.rochotte@developpement-durable.gouv.fr) chargé des sites et paysages,
- Madame Muriel SAINT-SARDOS, [muriel.saint-sardos@developpement-durable.gouv.fr](mailto:muriel.saint-sardos@developpement-durable.gouv.fr) responsable de la division « Paysage et aires protégées »
- Madame Edheline BOURGUEMESTRE, [edheline.bourguemestre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:edheline.bourguemestre@developpement-durable.gouv.fr) inspectrice des sites de l'Aude,  
DREAL Languedoc Roussillon – adresse postale : Service Nature – Division Paysage et Aires Protégées – 520 Allée Henry II de Montmorency – 34064 Montpellier cedex 02 Tél. : 04 34 46 66 11, Fax : 04 34 46 66 59

**Commissaire enquêteurs :**

Par décision du 11 janvier 2014 de Mme le président du Tribunal Administratif de Montpellier, Monsieur Michel ENGEL, expert agricole et foncier, est désigné en qualité de président de la commission d'enquête et Monsieur Pierre RENAUD, ingénieur forestier retraité, et Monsieur Alain GASTON, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement retraité, commissaire enquêteurs titulaires. Monsieur Henri ANGELATS, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes en retraite a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

**Lieu de l'enquête :**

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert dans les mairies, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :

<b>Communes du département de l'Aude</b>	<b>Jours et heures d'ouverture des bureaux au public</b>
<b>Cucugnan : (siège de l'enquête)</b> 4, place du Platane – 11 350	Du lundi au mardi: 11h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30 Le mercredi: 08h30 à 12h00 Du jeudi au vendredi: 11h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30
<b>Paziols</b> : 3, rue du Verdouble – 11350	Du lundi au jeudi: 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Le vendredi: 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
<b>Padern</b> : 3, rue affénage – 11350	Du lundi au mardi: 09h00 à 12h00 Du jeudi au vendredi: 09h00 à 12h00
<b>Rouffiac-des-Corbières</b> : 2, rue de l'Eglise – 11350	Le lundi: 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Le mercredi: 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Le vendredi: 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
<b>Duilhac-sous-Peyrepertuse</b> : 8, chemin du Fort – 11350	Du lundi au jeudi: 14h00 à 16h00
<b>Soulatgé</b> : 13, rue Pierre-Pagès – 11330	Le mardi: 09h00 à 12h00 Le jeudi: 09h00 à 12h00
<b>Cubières-sur-Cinoble</b> : 1, place Guillaume-Bellibaste – 11190	Du lundi au vendredi: 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
<b>Camps-sur-Agly</b> : 11190	Du lundi au jeudi: 09h00 à 12h00
<b>Bugarach</b> : 12, route des Corbières – 11190	Le mardi: 10h00 à 12h00 Le vendredi 10h00 à 12h00
<b>Saint-Louis-et-Parahou</b> : 4, rue de l'Ecole – 11500	Le mardi: 14h00 à 18h00 Le Jeudi: 14h00 à 18h00
<b>Communes du département des Pyrénées-Orientales</b>	
<b>Tautavel</b> : Place de la République – 66720	Du lundi au vendredi: 08h30 à 12h15 et 15h00 à 19h00
<b>Saint-Paul-de-Fenouillet</b> : 20, rue Arago – 66220	Du lundi au vendredi: 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
<b>Prugnanes</b> : 2, rue de la Mairie – 66220	Le lundi: de 09h00 à 17h00 Le mercredi: 09h00 à 17h00 Le vendredi: 09h00 à 16h00
<b>Maury</b> : Place de la Mairie – 66460	Du lundi au vendredi: 08h30 à 12h00 et 14h00 à 17h30
<b>Caudiès</b> : Place de la Mairie – 66220	Du lundi au samedi: 09h00 à 11h45

Les observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur à l'une des mairies ci-dessus citées ou à l'adresse suivante : Mairie de Cucugnan (siège de l'enquête) – 4, place du Platane – 11350 – CUCUGNAN.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des autorités compétentes pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

**Permanences des commissaires-enquêteurs :**

<b>Communes</b>	<b>Date</b>	<b>Heure début</b>	<b>Heure fin</b>
Mairie de Saint-Paul-de-Fenouillet	Mardi 15 avril 2014	14h00	17h00
Mairie de Tautavel	Mardi 22 avril 2014	08h30	11h30
Mairie de Rouffiac-des-Corbières	Vendredi 25 avril 2014	14h00	17h00
Mairie de Paziols	Mardi 29 avril 2014	14h00	17h00
Mairie de Bugarach	Mardi 6 mai 2014	10h00	12h00
Mairie de Cucugnan	Jeudi 15 mai 2014	14h30	17h30

### **Publicité :**

**Presse** : Publication de l'avis d'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

**Affichage** : Avis affiché dans les mairies listées ci-dessus ainsi qu'à la préfecture des Pyrénées-Orientales et à la préfecture de l'Aude, aux endroits prévus à cet effet, et/ou par tout autre procédé en usage dans les communes, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et durée, la DREAL Languedoc-Roussillon procédera à l'affichage du même avis sur tout le périmètre du site. Les affiches doivent être visibles et lisibles des voies publiques et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel de Madame le Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie du 24 avril 2012.

### **Conclusions du commissaire enquêteur :**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées des commissaires-enquêteurs pourront être consultés par le public pendant un an, aux préfectures de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, ainsi que dans les mairies concernées. Ils seront également publiés sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales mentionnés ci-dessus, et sur le site <http://www.developpement-durable.gouv.fr>.

**NB.** : Avis devant paraître quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, soit avant le **28 mars 2014**